

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 18 janvier 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BÉRARD, Thierry BROSSARD, Jean-Louis CANTET, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT à partir de 18h50, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE à partir de 18h30, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Iréna BARDINET (Pouvoir donné à Sylvie AULIVIER), Julie MÉNARD (Pouvoir donné à Cyril REUILLON), Gilbert NASARRE (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE jusqu'à 18h30 (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

Absents : Valérie MARSAULT jusqu'à 18h50, Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER.

Secrétaire de séance : Jean-Michel GIRAUD

OBJET : Réhabilitation du Chai Timores pour le projet Pignon sur Sèvre et d'un bâtiment de stockage - Approbation de l'APD (avant-projet définitif).

Le Maire expose.

Des porteurs du projet « Pignon sur Sèvre », magasin de location/réparation vélo, guinguette et de location de canoës se sont manifestés auprès de la commune. Ils sont activement à la recherche d'un espace pouvant recevoir ce type d'activité et ont été orientés vers Echiré par le service Développement Economique de la Communauté d'Agglomération Niortaise (CAN). L'attractivité et la localisation d'Échiré les ont incité à s'installer sur le territoire communal, notamment au regard du potentiel de développement touristique (Sèvre Niortaise, Véloroute 94, Vélofrancette, châteaux classés, laiterie...) et de la disponibilité d'un bâti communal, désaffecté.

Après la présentation du projet « Pignon sur Sèvre », la municipalité a proposé aux trois entrepreneurs une parcelle communale bâtie située en bord de Sèvre. A proximité d'un vaste espace communal associatif et ludique, la commune d'Echiré n'a pas encore trouvé de destination pour ce foncier.

Depuis la crise sanitaire de 2020, le marché du cycle est en pleine expansion. Ce moyen de déplacement écologique et économique connaît une pénurie de réparateur et de revendeur de vélos.

Cette création d'activité intervient également en cohérence avec les intentions communales de développement de liaisons douces sur le territoire et de reconnexion entre le bourg et la Sèvre.

Ce projet consiste en la réhabilitation des deux bâtiments situés sur la parcelle cadastrée section AI n°39. L'un des deux bâtiments est destiné à être ouvert au public, avec la création d'un espace de location/réparation de vélos, location de canoës et d'une guinguette. Ce bâtiment sera ouvert partiellement au public avec la création :

- de l'accueil au rez-de-chaussée : magasin recevant du public ;
- d'un atelier à l'étage : réparation vélo (non public).

Le second bâtiment (Est) est destiné à un usage de stockage (canoës, vélos et matériel communal).

Par délibération du 7 juillet 2023, le conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par TEMIS ARCHITECTES, mandataire, domicilié à La Crèche (79260).

A l'issue des réunions et échanges entre la commune et la maîtrise d'œuvre, le Maire présente à l'assemblée le dossier d'avant-projet définitif (APD) établi par le maître d'œuvre, pour un montant prévisionnel des travaux estimés à 295 700,00 € HT.

Au regard de la future activité de location de canoës, un accès à la Sèvre sera créé sur la parcelle.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver l'avant-projet définitif (APD) présenté ci-dessus, pour un coût prévisionnel des travaux estimé à 295 700,00 € HT ;**
- **de décider que les marchés de travaux correspondants seront passés selon la procédure adaptée, après consultation des entreprises.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 26 janvier 2024



Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Le secrétaire de séance,
Jean-Michel GIRAUD

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 31 JAN. 2024

Notifié ou publié le : 31 JAN. 2024